

Le 18 juin 2018

## ÉQUITÉ SALARIALE : POSTES CANADA N'A ENCORE RIEN DÉCIDÉ DE SA POSITION

Le 31 mai dernier, le STTP a reçu la décision de l'arbitre Flynn sur l'équité salariale. Ce jour-là, Jessica McDonald, présidente du conseil d'administration et PDG par intérim de Postes Canada, a déclaré qu'elle promettait que Postes Canada était « déterminée à agir rapidement et avec diligence, en collaboration avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, afin de trouver une solution acceptable ».

Nous avons communiqué à Postes Canada notre point de vue sur chaque point en litige, y compris la façon de traiter la période de rétroactivité. Notre démarche respecte les balises que l'arbitre Flynn a énoncées dans sa décision. En matière de salaire, nous soutenons qu'il est nécessaire de hausser le salaire horaire dérivé des FFRS pour qu'il atteigne celui des facteurs et factrices. Nous proposons que le temps et la rémunération des éléments variables ouvrent droit à pension. En matière d'avantages sociaux, nous proposons que les FFRS reçoivent un montant pour la période de rétroactivité, et qu'ils bénéficient ensuite des avantages sociaux.

Le 15 juin dernier, soit deux semaines après avoir reçu la décision, nous nous sommes réunis avec des représentants de Postes Canada pour connaître la position de la Société sur ces enjeux. Résultat : nous n'avons rien appris. Postes Canada n'est pas prête à nous faire connaître son point de vue sur les salaires, les éléments variables et les avantages sociaux. Elle n'est même pas prête à nous dire quand elle nous les fera connaître. La seule exception a été à propos de l'indemnité de gants. Après discussion, Postes Canada s'est dite d'accord pour que les FFRS aient droit à cette indemnité, mais hésite quant à la manière de rémunérer cet avantage.

### Retards et obstructions : aucun changement

Il est évident que Postes Canada continue d'agir comme elle l'a fait durant le processus d'examen de l'équité salariale, c'est-à-dire tout faire en son pouvoir pour retarder le processus. Malgré l'engagement de Mme McDonald « à agir rapidement et avec diligence », il est évident que Postes Canada a pour stratégie de soumettre à l'arbitrage toutes les questions, puis de retarder le plus possible le processus. Elle agit avec nous comme elle l'a fait, il y a quelques années, avec l'Alliance de la fonction publique du Canada et comme elle le fait actuellement avec l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints, qui, toutes deux, ont déposé une plainte en matière d'équité salariale.

Le visage de la haute direction de Postes Canada peut changer, mais le comportement de l'employeur, dans le cadre du processus d'examen de l'équité salariale, n'affiche aucun signe de changement.

.../2



## Retour de l'arbitre Flynn en tant que médiatrice

Dans sa décision, l'arbitre Flynn a offert d'agir à titre de médiatrice s'il s'avère nécessaire d'aider les parties à conclure une entente d'ici le 31 août. Les parties ont convenu de s'adresser à Mme Flynn à titre de médiatrice, et celle-ci les rencontrera le 26 juin pour les aider.

### En route vers l'égalité

Le STTP est résolu à obtenir l'équité complète pour les FFRS, et ce, dans le cadre du processus d'examen de l'équité salariale et de la négociation collective en cours.

La décision de l'arbitre Flynn représente une avancée majeure dans ce dossier, mais il est clair que Postes Canada tient à retarder le cours des choses, à faire de l'obstruction et à refuser aux FFRS l'obtention de la justice aussi longtemps que possible.

Solidarité,

Les membres du Comité de l'équité salariale.



Nancy Beauchamp



Barb McMillan



Cathy Kennedy

2015-2019 / Bulletin n° 366

/bt sepb 225 map/scfp 1979

